

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,
 le **Bureau**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Mairie de Neydens – salle du Conseil Municipal - sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 23
 présents : 17
 procuration : 1
 votants : 18

Date de convocation :
 23 juin 2022

PRESENTS : A RIESEN, M GENOUD, P-J CRASTES, A CUZIN, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L DUPAIN, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON, B FOL, A MAGNIN, L CHEVALIER, F DE VIRY, F BENOIT.

REPRESENTEE : J LAVOREL par F BENOIT,

EXCUSES : V LECAQUE, V LECAUCHOIS,

ABSENTS : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, P CHASSOT,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20220704_b_eco32

8.6 EMPLOI-FORMATION PROFESSIONNELLE

**CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR AVEC LA MAISON DE L'ECONOMIE
 DEVELOPPEMENT POUR LE DEPLOIEMENT DE L'OFFRE CITESLAB SUR LE TERRITOIRE DE
 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

Le CitésLab est un révélateur de talents qui intervient au cœur des « quartiers politique de la ville », en partenariat avec les autres acteurs de la politique de la ville, pour sensibiliser à l'entrepreneuriat, détecter des projets de création, accompagner les porteurs de projet de la structuration à l'amorçage de celui-ci.

Cet outil national propose un coaching en premier lieu, à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi auprès des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires des minimas sociaux, des populations non-francophones et des travailleurs handicapés. Outre l'accompagnement proposé, le dispositif joue un rôle important dans la sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès d'un large public : scolaires, étudiants, membres d'associations...

Dès 2016, la Collectivité a été associée aux travaux préparatoires liés à la création du CitésLab sur Annemasse Agglo. Depuis l'ouverture de celui-ci, animé par la MED, la CCG est associée aux instances de gouvernance, en vue d'un éventuel déploiement sur son propre territoire.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite proposer les services du CitésLab aux populations vulnérables de ses communes membres, notamment celle du « quartier politique de la ville » de la commune de Saint-Julien-en-Genevois. L'objectif est de mettre en place une permanence du CitésLab sur la Commune de Saint Julien-en-Genevois une journée par semaine, et de bénéficier de l'ensemble de l'offre du dispositif Citélab.

Le projet de convention joint à la présente délibération précise les modalités de participation financière au dispositif CitésLab ainsi que les modalités d'actions de ce dernier.

La participation financière de la Collectivité s'élève ainsi à 19 141 € répartie de la manière suivante :

Année subvention	Montant de la subvention versée par la CCG (en euros)	Montant de la subvention BPI perçue pour la CCG (en euros)	Coût net pour la CCG (en euros nets)
2021	5 093	1 323	3 770
2022	15 280	3 900	11 380
2023 (jusqu'au 09/05)	5 359	1 368	3 991

La présente convention prend effet à compter du 01 septembre 2021 et sera valable jusqu'au 09 mai 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1523-7,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les politiques d'aide à l'emploi,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes publics ou privés, quel que soit leur montant, et dont les crédits sont prévus au budget primitif,

Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°7 mise en place d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois,

Vu l'avis de la commission économie en date du 14 mars 2022,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention portant sur le déploiement de l'offre CitésLab sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois incluant une participation de 19 141 € pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 09 mai 2023, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2022 – chapitre 011 et de rappeler que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2023 – chapitre 011.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

CONVENTION DE PARTENARIAT
Communauté de Communes du Genevois -
Maison de l'Economie Développement

Pour le déploiement du dispositif CitésLAB
sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois,
avec une permanence à Saint-Julien-en-Genevois

ENTRE

La **Communauté de Communes du Genevois**, représentée par son Président, Monsieur **Pierre-Jean CRASTES**, en vertu d'une délibération du..... en date du.....et désignée dans ce qui suit par "la CCG"

ET

Maison de l'Economie Développement, représentée par son Président, Monsieur **Bernard BOCCARD** et désignée dans ce qui suit par "la MED »,

Il est préalablement exposé ce qui suit.

Dès 2016, la CCG a été associée aux travaux préparatoires liés à la création du CitésLAB sur Annemasse Agglo. Depuis l'ouverture de celui-ci, animé par la MED, la CCG est associée aux instances de gouvernance, en vue d'un éventuel déploiement sur son propre territoire.

CitésLAB, est un révélateur de talents qui intervient au cœur des quartiers prioritaires des politiques de la ville (QPV) avec les autres acteurs de la politique publique de la ville pour sensibiliser à l'entrepreneuriat, détecter les projets de création, accompagner les porteurs de projet de la structuration à l'amorçage.

Outil national, il propose un coaching à destination des populations vulnérables, en premier lieu, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais aussi auprès des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires des minimas sociaux, des populations non-francophones et des travailleurs handicapés.

Il permet aux porteurs de projet d'être accompagnés tout au long de leur création d'entreprise pour pérenniser leur activité. Il joue également un rôle important en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès d'un large public : scolaires, étudiants, membres d'associations, ...

Aujourd'hui, la CCG souhaite proposer les services du CitésLab à la population fragile de ses communes notamment celle du QPV Saint-Georges à Saint-Julien-en-Genevois.

Le principe de mutualisation des ressources du CitésLAB entre deux territoires voisins a été encouragé par le Sous-préfet et le représentant de la Banque Publique d'Investissement (BPI), lors du Comité de pilotage en date 20 janvier 2020.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière entre la CCG et la MED dans le cadre du déploiement de l'offre de services CitésLAB sur le territoire de la CCG.

Cette participation permet à la CCG et la commune de Saint-Julien-en-Genevois en particulier de mettre en place une **permanence du CitésLAB genevois une journée par semaine**, en quartier prioritaire de la politique de la ville et de faire bénéficier sa population cible de l'ensemble des actions du dispositif.

ARTICLE 2 – ACTIONS CONCERNEES ET MODALITE DE DEPLOIEMENT

CitésLab poursuit plusieurs objectifs qui consistent à « aller chercher » les porteurs de projet des QPV, et à leur proposer un suivi spécifique tout au long de leur parcours et après leur création :

- Sensibiliser des publics fragiles (notamment les jeunes, les femmes, les populations non francophones, ...) à l'entrepreneuriat, pour montrer qu'il s'agit d'une voie professionnelle possible. Au-delà d'un projet de création d'entreprise, CitésLab participe à redynamiser le parcours professionnel de ces publics.
- Augmenter le taux d'accompagnement des projets de création portés par des habitants des QPV ou des projets s'implantant dans ces quartiers. En effet plus les projets sont accompagnés et plus leurs chances de réussite sont élevées. Or avant la mise en place du CitésLab sur Annemasse Agglo, les projets implantés dans les QPV étaient nettement moins accompagnés que les projets s'implantant ailleurs. Depuis le lancement de CitésLab, cette tendance s'est inversée, désormais les projets s'implantant en QPV sont davantage accompagnés.
- Optimiser la pérennité et accélérer le développement des jeunes entreprises accompagnées au démarrage, par un suivi rapproché.
- Déployer le dispositif sur le QPV Saint Georges – Route de Thairy.

De plus, le programme CitésLab pourra accompagner des porteurs de projet jugés fragiles, par exemple : demandeurs d'emploi de longue durée, public non francophone, bénéficiaires des minimas sociaux, ou de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé ... résidents sur la CCG hors des quartiers.

CitésLab est une démarche multi-partenariale qui, outre la CCG et la BPI, associe l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les réseaux de financement (ADIE, Initiative France, France Active, Entreprendre), les prescripteurs (Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Cap Emploi) et l'ensemble des partenaires de la création/reprise d'entreprises (Je Crée dans ma Région)

Propositions d'actions :

La MED articulera ce dispositif CitésLab avec les missions réalisées globalement sur le territoire en matière d'appui à la création/reprise d'entreprises, programme Rez'Up (cf. 5.1 du marché en cours).

La MED portera le dispositif CitésLab Genevois et à ce titre elle mettra à disposition une Cheffe de projet dédiée sur 1 équivalent temps plein BPI pour l'ensemble des territoires sur lesquels intervient le dispositif CitésLAB dont 0,2 ETP sera exclusivement consacré à la CCG dans le respect du cahier des charges de la BPI. La MED percevra donc directement la subvention attribuée par la BPI pour cet outil.

La gouvernance

La gouvernance du dispositif CitésLab s'organisera plus spécifiquement autour de deux instances :

Un **comité de pilotage** qui aura pour rôle de définir et d'ajuster la feuille de route. Il se réunira une fois par an et sera composé des représentants élus des différents partenaires cités plus haut ;

Un **comité technique** qui aura pour rôle d'assurer le suivi et le respect de la feuille de route. Il se réunira 3 fois par an et sera composé des référents techniques des différents partenaires cités plus haut.

La MED préparera et animera les comités de pilotage et les comités techniques, en lien avec les services de la CCG et d'Annemasse Agglo. La Cheffe de projet CitésLab préparera les invitations à ces réunions, élaborera les présentations en séance (sauf exceptions) et rédigera les comptes rendus/relevés de conclusions. La MED réalisera également le reporting, les bilans auprès des différents partenaires financeurs et participera au réseau national des CitésLab.

Les prestations

La Cheffe de projet CitésLab de la MED mettra en place des moyens de promotion, de détection des publics, d'accompagnement spécifique et de suivi des jeunes entreprises :

La MED sera chargée :

- De mener une **communication spécifique, chartée CitésLab**, auprès des prescripteurs, partenaires et habitants des QPV. Conformément aux directives de la BPI, la Cheffe de projet concentrera la communication en direction des habitants des QPV :
 - Elaboration d'une plaquette et d'une affiche pour diffusion dans les quartiers ;
 - Mobilisation des prescripteurs : Pôle Emploi, Mission Locale Jeune, Cap Emploi, CIO, CIDFF, MIFE, associations locales, banquiers, experts comptables, Cité des Métiers du Grand Genève ;
 - Présence sur les salons locaux – emploi, formation, création d'entreprises ;
 - Présence sur les quartiers pour promouvoir de façon pro-active le dispositif (permanences, participation à des événements de quartiers) ;
 - Présence sur les réseaux sociaux, notamment via des pages Facebook et Instagram dédiées ;
 - Utilisation des canaux existants tels que la Cité des Métiers du Grand Genève – Centre associé d'Annemasse, les communes et la CCG.
 - Production de communiqués de presse, notamment lors des créations d'entreprises accompagnées.
- D'organiser une fois par an, un événement, en priorisant les résidents des QPV. Les modalités de ces événements seront déterminées chaque année, en lien avec le Comité Technique de CitésLab (dont Annemasse Agglo) et les organismes de formation (notamment réunis via la COFG). Mailler cette rencontre avec des acteurs économiques locaux apporte un réel plus. En outre, réaliser des vidéos ou des reportages photographiques de ces événements permet de capitaliser.

La MED confirme que le prix forfaitaire pour cette mission intègre bien tous les frais de logistique et de communication spécifiquement liés à cette offre de services, et qu'il n'y aura pas de frais directement à la charge de la CCG « hors convention » y compris pour l'évènement annuel :

- **D'organiser des réunions de sensibilisation et d'information collectives mensuelles** sur la création reprise d'entreprises, gratuites et ouvertes à tous et inscrites dans l'agenda de la Cité des Métiers du Grand Genève – Centre associé d'Annemasse. L'animation sera interactive et originale et s'appuiera sur des outils adaptés au public ciblé (film, jeux, témoignages...). Elle permettra de traiter de la cohérence homme/projet, des principales étapes de la création et de répondre aux premières questions que se posent les porteurs de projets. Ces réunions seront organisées au sein des quartiers, dans des commerces, des associations, des établissements scolaires,
- D'assurer une **permanence au cœur du QPV**, en recevant individuellement toute personne envisageant un projet de création d'entreprise ou en cours d'élaboration de son projet. Les lieux choisis seront visibles et faciles d'accès pour les habitants des QPV. Les permanences se tiendront si possible dans des lieux déjà identifiés en lien avec une structure d'appui à l'emploi.
- **D'accompagner individuellement les porteurs de projet éligibles au CitésLab**, soit au sein des lieux de permanence dans le QPV.

La Cheffe de projet interviendra dès la phase d'amorçage ce qui permettra d'appuyer les porteurs de projet à « lever les freins » avant d'entamer un projet de création. Il s'agit de valider que la personne est réellement en mesure de se lancer dans la définition d'un projet et le cas échéant l'accompagner.

L'amorçage permettra et facilitera pour les personnes accompagnées, **l'intégration dans des dispositifs de « droit commun »** d'accompagnement à la création d'entreprises, notamment dans le cadre du guichet unique Rez'Up. Ainsi sur prescription du Chef de projet CitésLab, le porteur de projet pourra accéder à l'ensemble de l'offre de service Rez'Up les ateliers Business Plan notamment et les divers cycles de conférences : bilocalisation, recrutement ...).

La Cheffe de projet CitésLab orientera le porteur de projet vers des structures en charge de l'expertise, du financement et du suivi des projets de création d'entreprise. Les porteurs de projet seront mis en lien avec les 4 réseaux de financement : ADIE, France Active, Initiative Genevois et le Réseau Entreprendre, en fonction des caractéristiques de leurs projets.

Le rôle de « Coach » du Cheffe de projet CitésLab sera d'être aux côtés du porteur de projet pendant la durée du parcours de création. Si toutefois le projet ne se transforme pas en création d'entreprise, l'objectif de la Cheffe de projet CitésLab sera, grâce à son accompagnement, de redynamiser le parcours professionnel de la personne (formation, embauche, ...).

- **De suivre les entrepreneurs accompagnés en ante-crédation pendant une durée de 3 ans**, - Conformément aux évolutions introduites en 2020 par la BPI - en partenariat avec les structures de financement. L'objectif de cet accompagnement post création est de renforcer la pérennité et d'accélérer le développement des jeunes entreprises. L'accompagnement post création prendra la forme de points réguliers avec les dirigeants des entreprises dont CitésLab a accompagné la création et d'autres entreprises des QPV qui rencontrent des difficultés. Ces points seront plus fréquents pour les très jeunes structures et celles qui rencontrent des difficultés. Cet accompagnement sera coordonné avec les éventuels partenaires ayant financé le projet (ADIE, Initiative Genevois, ...). CitésLab s'attachera à connecter les dirigeants avec l'écosystème de dispositifs qui peuvent lui permettre de solidifier sa structure et/ou d'accélérer son développement : French Tech, ADEL, ... De plus CitésLab conseillera – en direct et via les partenaires de Rez'Up – les dirigeants quant aux évolutions possibles de leur structure afin qu'elle soit adaptée à l'activité : par exemple passage de micro-entreprise en société lorsque l'activité connaît un développement. CitésLab prescrira le programme d'accompagnement des dirigeants proposé par Rez'Up : Ateliers +, entretiens experts, ...

Partenariats avec les Lycées et les entrepreneurs

L'agenda CitésLab est relayé dans ces établissements. Des témoignages d'entrepreneurs sont proposés lors des ateliers de sensibilisation, en fonction de leur thématique (par exemple entreprendre au féminin, ...). Par ailleurs, le tournage de vidéos d'entrepreneurs permet de diffuser leur parole lors d'ateliers, sur le site Internet du CitésLab et sur les réseaux sociaux (Facebook notamment).

Livrables et indicateurs annuels sur la CCG :

6 ateliers de sensibilisation
1 jour par semaine de présence dans le quartier Saint Georges
3 Comités techniques
1 évènement

Volume annuel de personnes reçues de projets émergents sur la CCG

100 personnes sensibilisés via des ateliers collectifs
40 personnes accueillies en individuel
24 projets accompagnés jusqu'à l'amorçage
6 créations d'entreprises

Objectifs de % de porteurs de projets accompagnés issus des QPV sur l'ensemble des territoires CitésLAB

2021 : **25%**
2022 : **30%**
2023 : **35%**

ARTICLE 3- MONTANT DES SUBVENTIONS

Année subventions	Coût total du CitésLab sur la CCG (en euros)	Montant de la subvention BPI perçue pour la CCG par la MED (en euros)	Cout net subvention pour pour la CCG (en euros)
2021	5093	1323	3770
2022	15 280	3900	11380
2023 (jusqu'au 09/05)	5359	1368	3991

La MED gèrera les processus administratifs liés à cette subvention de la Banque Publique d'Investissement (BPI), dans le cadre d'une convention établie entre elle-même et la BPI.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement s'effectuera en un versement annuel appelé au début de chaque année civile. L'année 2021 parce que partielle sera facturée en même temps que l'année 2022.

Les sommes dues par la Communauté de Communes du Genevois à la Société, en application de la présente convention, seront versées au compte ouvert à



dans un délai de 30 jours à compter de la signature de la présente convention.

ARTICLE 5: ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet **à compter 1^{er} septembre 2021** et sera valable jusqu'au **09 mai 2023**.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE CHAQUE PARTENAIRE

En sus du respect des modalités liées au financement, chaque partie s'engage à collaborer pleinement sur la conduite du projet.

Ainsi, toutes les parties sont associées aux séances techniques et politiques.

ARTICLE 7 - LITIGES

Les litiges résultant de l'application ou de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif compétent, si une résolution à l'amiable est impossible.

A Annemasse, le 30 juillet 2021

Le Président de la CCG
Pierre-Jean CRASTES

Le Président de la MED
Bernard BOCCARD